



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

matériel roulant

Question écrite n° 16297

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la très vive émotion suscitée par la suppression par la SNCF de certaines dessertes par exemple Strasbourg-Lille. Pour mémoire, le TGV est-européen a été cofinancé par les régions Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne et la réduction du service offert aux clients de la SNCF sur cette ligne n'est pas sans conséquence en zone transfrontalière pour le déplacement des voyageurs de l'Est au Nord de la France. Ces liaisons sont nécessaires à l'économie des territoires. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser les initiatives qu'il compte prendre visant à faire en sorte que la SNCF maintienne ses liaisons transversales TGV et accroisse ainsi la desserte de la gare de Lille en partance de Strasbourg (en mi-journée et en début de soirée).

Texte de la réponse

La SNCF adapte annuellement son offre de transport en fonction de la fréquentation de ses trains. Après cinq années d'exploitation, les relations à grande vitesse permettant de relier quotidiennement Strasbourg à Lille en 3 h30 environ n'ont malheureusement pas trouvé leur public. En moyenne, seuls 120 clients par jour et par sens utilisaient ces TGV pour des voyages entre l'Est de la France et le Nord-Pas-de-Calais, pour trois allers-retours TGV quotidiens proposés jusqu'en 2012. C'est la raison pour laquelle, depuis la mise en place du service annuel 2013, l'offre TGV entre Strasbourg et Lille a été ramenée à une unique relation directe dans chaque sens. Toutefois, de nombreuses correspondances via Paris permettent de relier ces deux métropoles avec un temps de parcours proche de quatre heures à tout moment de la journée. Attaché au maintien de dessertes équilibrées des territoires, le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche a obtenu l'assurance du président de la SNCF qu'aucun schéma de dessertes ne soit modifié à l'avenir, sans que les conséquences et alternatives possibles ne soient en amont examinées et partagées avec les élus et les populations concernés et sans l'information préalable des pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16297

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 754

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3104